



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Le 12/12/2017 à 10h00, il sera procédé, conformément au PPA publié au journal LEMATIN du 31/03/2017, dans les locaux de la Direction Achats et Patrimoine, sis 8, rue Dayt Erroumi-Agdal à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix, pour :

| AOO | Objet | Cautionnement Provisoire en dhs | Estimations en dhs TTC |
|----------|--|------------------------------------|---------------------------|
| 203/2017 | Travaux d'installation de l'éclairage économique au niveau des sites de BARID AL-MAGHRIB | 60 000,00 | 2 845 920,00 |
| 204/2017 | Equipement et installation au niveau des sites de BARID AL-MAGHRIB pour la production d'électricité solaire photovoltaïque | 58 000,00 | 2 783 610,00 |

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés aux locaux de la Direction Achats et Patrimoine, au 8, rue Dayt Erroumi-Agdal à Rabat. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.poste.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement des marchés de Barid Al-Maghrib.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les locaux de la Direction Achats et Patrimoine, au 8, rue Dayt Erroumi-Agdal à Rabat;
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse précitée;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer électroniquement au niveau du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) selon les conditions d'utilisation dudit portail.

Les concurrents qui vont soumissionner par voie électronique sont tenus de se procurer des **certificats classe 3 Barid eSign** et ce via le lien du Workflow détaillant toute la procédure pour l'acquisition desdits certificats : <http://online.baridesign.ma/>

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.